



## FEUILLE D'ADHESION ANNEE 2023-2024



Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse précise : .....

Numéro de téléphone : .....

Mail du responsable légal (**OBLIGATOIRE**) en lettres majuscules : .....

### Engagement

- Chaque élève licencié à l'UNSS peut participer à **une ou plusieurs des activités régulières ou ponctuelles** proposées par l'Association sportive, **avec ou sans compétitions**.
- **Activités proposées** : Cocher dans le livret les activités choisies et le jour.
- Chaque élève s'engage, dans la mesure du possible, à participer aux activités pour lesquelles il s'est inscrit (Entraînements le midi ou mercredi après-midi, compétitions le mercredi) En particulier, la présence régulière aux séances du midi et donc le passage prioritaire à la cantine seront contrôlés.
- Les informations pour les compétitions (dates et horaires de RDV) seront **consultables sur e-lyco**.

### A remettre obligatoirement avec cette feuille :

- La **cotisation** annuelle est de **20 €** (En espèces ou chèque à l'ordre de «Abeille Castélorienne Collège de Bercé») pour toutes les activités. **Les chèques collège sont acceptés pour les élèves de 3°.**  
⇒ Elle donne droit à toutes les activités et à tous les déplacements **gratuits**.
- Le **certificat médical** n'est plus nécessaire selon la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé

### Planning des activités

JOURS	ACTIVITES	HORAIRES	LIEUX	ENSEIGNANTS	CHOIX
LUNDI	Futsal 4°-3°	12h22 - 13h17	Cosec	L. PICHON	
	Escalade (20 places) 6°-5° débutants		Escalade	V. MACQUET	
MARDI	Futsal 6°-5°	12h22 - 13h17	Orion	C. POIRIER	
	Ultimate Tous niveaux		Cosec	V. MACQUET	
	STEP Tous niveaux		Lycée	K. AUBOURG	
MERCREDI	Tir à l'Arc	13h30 - 16h00	Lycée	Y. HARDY	
	Musculature (3°, Lycée, LP)	12h 00 - 14h 00	Lycée	O. ST VENANT	
		14h00 - 16h00	Lycée	M. GOURMAUD	
	Escalade (3°, Lycée, LP)	13h00 - 14h00	Orion	M. GOURMAUD	
JEUDI	Escalade (20 places) 5°-4°-3°	12h22 - 13h17	Escalade	L. PICHON	
	Badminton		Orion	K. AUBOURG	
VENDREDI	Handball Basket-ball Tous Niveaux	12h22 - 13h17	Orion	C. POIRIER	

## Autorisation parentale

Je soussigné, M. ou Mme ..... père, mère, tuteur légal (\*) de l'élève ..... né(e) le ..... et demeurant à .....

- Autorise mon enfant à participer aux activités de l'Abeille Castélorienne (déplacements, entraînements, compétitions...).
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale
- Autorise dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'Association Sportive « l'Abeille Castélorienne » du collège de Bercé à réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de :
- la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié,
  - la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images,
  - la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.
- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :**  
Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements **Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org)**. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS. **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).**
- Assurances et Réglementations :**  
Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

Fait à ....., le .....

Signature du responsable légal :